



Droits fraternels si parents irresponsables

Par **PtiteLu**, le **18/08/2013** à **21:09**

Bonjour à toutes et à tous,
Mes parents citoyens français, mariés en France, refusent de quitter un pays tiers officiellement reconnu en état de guerre civile. Je suis majeure, étudiante. J'ai un petit frère de 4 ans et ma mère est enceinte de jumeaux. Ai-je un recours juridique pour obliger mes parents à quitter le pays, car leur comportement irresponsable met mes frères/soeurs en danger ?
Merci d'avance pour vos réponses, quelles qu'elles soient.

Par **amajuris**, le **19/08/2013** à **00:15**

bjr,
je ne vois pas quel recours vous pourriez avoir contre vos parents car eux seuls ont l'autorité parentale sur leurs enfants.
une plainte pour mise en danger ou autre à déposer dans un pays en état de guerre civil serait de peu d'effet.
informer le consulat de france concerné est possible mais les autorités consulaires ne peuvent contraindre vos parents à quitter ce pays.
cdt

Par **PtiteLu**, le **19/08/2013** à **00:29**

D'accord, merci !